

**DECISION SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT INTERIMAIRE
RELATIF AU PROJET DE PROTOCOLE A LA CONVENTION DE L'UA SUR LA
PREVENTION ET LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME - Doc. EX/CL/51 (III)**

Le Conseil exécutif :

- 1. PREND NOTE** du Rapport ;
- 2. FELICITE** la Commission pour les mesures prises en vue de finaliser le projet de Protocole à la Convention d'Alger de 1999 sur la prévention et la lutte contre le terrorisme ;
- 3. PREND NOTE** du projet de Protocole tel que révisé par la 92^{ème} session ordinaire de l'Organe central au niveau des ambassadeurs, du mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, tenue à Addis-Abeba les 12 et 13 juin 2003 ;
- 4. INVITE** la Commission à finaliser le projet de Protocole et à le soumettre à l'examen d'une réunion des experts des Etats membres en vue de sa soumission ultérieure aux organes délibérants de l'Union.